

MODERNISATION DES LEVIERS FINANCIERS

pour soutenir la compétitivité
de l'industrie audiovisuelle du Québec

Mémoire présenté par le

BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC (BCTQ)

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026–2027
tenues par le ministère des Finances du Québec

FÉVRIER 2026

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
PRÉSENTATION	4
INTRODUCTION	5
DEMANDES.....	5
1. Prévisibilité du financement destiné aux grappes sectorielles	5
2. Faire suite au rapport du GTAAQ.....	6
3. Admissibilité des productions non-scriptées (en collaboration avec l'AQPM)	7
4. Bonification pour la production régionale (en collaboration avec l'AQPM)	8
5. Harmoniser le crédit d'impôt pour les domaines des effets visuels et de l'animation	10
ANNEXE 1 – LETTRE D'APPUI – TOURISME MONTRÉAL.....	12
ANNEXE 2 – LETTRE D'APPUI – FILM LAURENTIDES	14
ANNEXE 3 – LETTRE D'APPUI – BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DE LA GASPÉSIE	15
ANNEXE 4 – LETTRE D'APPUI – VILLE DE QUÉBEC	16

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La dernière année fut importante pour l'industrie audiovisuelle du Québec, notamment grâce à la publication du rapport « Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec » par le Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ), qui énonce des recommandations concrètes et structurantes pour pérenniser le développement et le rayonnement de cette industrie qui contribue de manière importante à la culture et l'économie du Québec.

Le **Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)** a accueilli les recommandations du rapport et souhaite saisir l'opportunité qu'offrent les consultations prébudgétaires 2026-2027 du gouvernement du Québec afin de réitérer certaines demandes visant à dynamiser l'industrie et ses parties prenantes, contribuant ainsi au maintien de l'excellence du Québec en matière d'audiovisuel.

Le BCTQ souhaite ainsi que le gouvernement fasse suite aux demandes suivantes :

- 1) Assurer une prévisibilité quant aux leviers financiers du gouvernement du Québec destinés aux grappes sectorielles afin de permettre au BCTQ d'exercer pleinement son rôle de concertation et de coordination pour l'industrie audiovisuelle du Québec.
- 2) Mettre en œuvre la mesure 72 du rapport du GTAAQ et, plus largement, assurer le financement nécessaire pour donner suite aux différentes recommandations du rapport du GTAAQ.
- 3) Moderniser les crédits d'impôt destinés à la production cinématographique et télévisuelle québécoise et aux services de production (CIPC et CSPC) des manières suivantes :
 - a) Permettre aux productions non-scriptées d'être éligibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique québécoise et télévisuelle québécoise (CIPC), ainsi qu'au crédit d'impôt pour services de production (CSPC).
 - b) Mettre en place une bonification pour les tournages en prise de vue réelle au taux de base du CIPC (8% additionnels) et du CSPC (5% additionnels) pour les productions tournées en région.
- 4) Pour le secteur des effets visuels et de l'animation, majorer le taux de la bonification du crédit d'impôt pour services de production cinématographique et télévisuelle : volet effets visuels et animation (CSPC : VFX-A) à 25% des dépenses admissibles, ce qui permettra de rétablir la compétitivité du Québec face aux autres provinces canadiennes, et contribuera au dynamisme de l'ensemble de l'industrie audiovisuelle au Québec.

PRÉSENTATION

Le **Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)** est un organisme à but non lucratif qui rassemble aujourd'hui **plus de 135 membres et partenaires**, provenant de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie audiovisuelle : sociétés de production, entreprises d'animation et d'effets visuels, prestataires de services techniques, studios et infrastructures de tournage, associations syndicales, institutions de formation et instances publiques. Cette représentation étendue lui confère une **position centrale dans la coordination des intérêts du milieu**, la circulation de l'information stratégique et la mise en relation des acteurs.

Le BCTQ anime et coordonne une structure pérenne de concertation et d'orientation stratégique, qui a pour mission de réunir de manière continue les parties prenantes autour d'une compréhension partagée des enjeux sectoriels. En assurant la veille, l'analyse prospective, la mise en commun d'expertises et la co-construction de solutions collectives, le BCTQ permet de dégager des priorités structurantes, de favoriser l'alignement des efforts et de soutenir l'élaboration d'initiatives communes. Il contribue à maintenir la cohésion de l'écosystème, à renforcer sa capacité d'adaptation et à guider son développement dans une perspective de compétitivité et de durabilité.

Parallèlement à ce rôle de concertation stratégique, le BCTQ assure des services d'accueil et de promotion visant à renforcer l'attractivité du territoire et à accompagner les productions internationales dans leurs démarches administratives, logistiques et financières, afin de soutenir la réalisation des productions audiovisuelles au Québec.

INTRODUCTION

Le BCTQ est heureux de pouvoir présenter ce mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027 du ministre des Finances du Québec.

Pour l'industrie audiovisuelle du Québec, les derniers mois ont été marqués par la publication très attendue du rapport « Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec », réalisé par le Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ). Mandaté par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, Mathieu Lacombe, en juin 2024, ce groupe de travail a proposé des actions concrètes pour assurer la pérennité et le rayonnement du secteur audiovisuel québécois. Le rapport produit contient 76 mesures concrètes ainsi qu'un plan d'action détaillé pour donner suite à celles-ci.

Le BCTQ a accueilli favorablement le rapport du GTAAQ et souhaite saisir l'opportunité des présentes consultations afin de réitérer et de bâtir sur les différents aspects qu'il contient, particulièrement ceux en lien avec la mission et les activités du BCTQ.

Considérant le contexte, ce mémoire prébudgétaire présente cinq demandes qui s'inscrivent directement dans la réflexion du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec.

DEMANDES

1. Prévisibilité du financement destiné aux grappes sectorielles

À titre d'organisme de concertation et de coordination de l'industrie audiovisuelle du Québec, le BCTQ a et continuera à jouer un rôle prépondérant dans le développement et le rayonnement de l'ensemble de l'industrie au cours des prochaines années. Le rapport du GTAAQ recommande d'ailleurs un recentrage du rôle du BCTQ afin qu'il puisse exercer pleinement son rôle de concertation (voir la prochaine section), ce qui suppose une implication accrue de l'organisation au sein de son industrie. Inhérent à cela est la question du budget de fonctionnement de l'organisation.

Le BCTQ, comme grappe de l'industrie audiovisuelle, reçoit du financement du gouvernement du Québec, notamment via le Programme d'appui au fonctionnement d'organismes de développement économique (PAFODE) et le Programme d'appui aux projets de développement économique (PAFDE), gérés par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MEIE). Bien que les sources de financement du BCTQ, soient diversifiées, à l'heure actuelle, l'aide financière versée annuellement par le MEIE continue de représenter une part importante du budget de fonctionnement de l'organisation. La prévisibilité concernant ce soutien annuel représente donc un facteur important dans la capacité du BCTQ à bien organiser ses activités et à réaliser sa mission.

Dans cet esprit, l'annonce d'un moratoire concernant les décisions en lien avec les leviers financiers et programmes du MEIE, en novembre dernier, a semé une certaine inquiétude pour l'ensemble des grappes industrielles.

Bien que le moratoire fût finalement de courte durée, cette décision soudaine et l'absence de communication qui a suivi ont ajouté de l'incertitude dans la planification et l'exécution des activités de l'organisation, particulièrement dans cette période de fin d'année.

Pour être en mesure d'effectuer efficacement sa mission et d'exercer pleinement son rôle de concertation pour l'industrie audiovisuelle du Québec, le BCTQ considère qu'il est nécessaire de maintenir la prévisibilité quant au financement provenant du gouvernement du Québec.

Demande : Le BCTQ demande au ministère des Finances, et plus largement, au gouvernement du Québec, de prendre en considération le besoin de prévisibilité pour les organisations de développement économique en ce qui concerne les programmes de financement du gouvernement du Québec.

Ainsi, afin qu'elles soient en mesure de pleinement remplir leur rôle et fonctions au sein de leurs industries, le BCTQ demande que les octrois financiers s'effectuent à la même hauteur et qu'il n'y ait pas de diminution des enveloppes prévues.

2. Faire suite au rapport du GTAAQ

Le BCTQ considère que le rapport déposé par le GTAAQ en septembre 2025 constitue une feuille de route crédible et un plan d'action prometteur pour insuffler un nouveau dynamisme à l'industrie audiovisuelle du Québec. Le travail du GTAAQ mentionne d'ailleurs plusieurs fois la notion de concertation de l'industrie audiovisuelle, qui est l'une des missions premières du BCTQ.

Le GTAAQ mentionne notamment qu'il est impératif de « *rassembler et interpeller l'entière de l'écosystème au sein d'une grappe culturelle et industrielle : les créateur-trices, les pro-ducteur-trices, les diffuseurs, les entreprises, les institutions et les syndicats avec des mécanismes de concertation pérennes, structurés et inclusifs* » et de « *mettre en place des chantiers et espaces communs entre parties prenantes issues des secteurs privé et public, où l'on mutualise les ressources, partage les données et codéveloppe des solutions innovantes* ». ¹

Ces deux impératifs trouvent écho dans la mesure 72 du rapport du GTAAQ, qui se résume comme suit :

- Le BCTQ doit « clarifier sa mission, élargir ses ressources et devenir plus représentatif, afin de devenir l'espace de concertation stratégique dont le Québec a besoin pour répondre aux transformations qui secouent le secteur ».

¹ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/documents/GTAAQ/Rapport_Groupe_travail_audiovisuel_Quebec.pdf

- Il doit « représenter l'ensemble de la filière audiovisuelle à l'échelle du Québec, en tenant compte de la diversité des formats et des plateformes, qu'ils soient traditionnels numériques ou émergents ».

Le BCTQ partage cette vision promue par le GTAAQ et a d'ailleurs commencé à poser les gestes nécessaires pour la mettre en œuvre, notamment en adoptant une nouvelle planification stratégique et en entamant la modification de sa gouvernance afin d'augmenter la représentativité de tous les secteurs du milieu à son conseil d'administration, un exercice qui se poursuivra au cours des prochains mois.

Pour assurer le succès de cette transformation, et tel que souligné par le GTAAQ, l'apport et la collaboration des différentes instances gouvernementales travaillant avec le BCTQ, soit le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), le MEIE ainsi que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), sont centraux. Il est donc essentiel que le gouvernement du Québec assure que les ressources de ces différentes instances soient suffisantes pour permettre au BCTQ d'assurer sa mission de concertation et de donner une véritable suite aux recommandations du GTAAQ.

Demande : Le BCTQ demande au ministère des Finances du Québec d'assurer la latitude financière aux principales organisations gouvernementales qui auront la tâche de mettre en œuvre les recommandations du GTAAQ, pour qu'elles puissent à leur tour accorder un soutien financier accru au BCTQ. Plus largement, le BCTQ demande au gouvernement du Québec de débiter rapidement le déploiement des recommandations contenues dans le rapport ainsi que le plan d'action suggéré. Notamment, le BCTQ appuie les demandes présentées dans le mémoire prébudgétaire de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) concernant l'augmentation du budget global de la SODEC et la hausse pérenne du budget de Télé-Québec.

3. Admissibilité des productions non-scriptées (en collaboration avec l'AQPM)

Afin de mieux prendre en considération l'évolution des goûts du public en matière de productions audiovisuelles et générer de nouvelles opportunités d'affaires pour le secteur, le BCTQ se positionne en faveur d'une modernisation du crédit d'impôt pour la production cinématographique québécoise et télévisuelle québécoise (CIPC) et du crédit d'impôt pour services de production cinématographique (CSPC) pour que les productions non-scriptées – c'est-à-dire les émissions de compétition, de télé-réalité et les « talk-shows » - y soient éligibles.

Spécifiquement, le BCTQ appuie la demande de l'AQPM de rendre ces productions admissibles au CIPC, et propose de les rendre aussi admissibles au CSPC.

Le Québec, reconnu pour son expertise pointue dans ce type de productions, détient tous les atouts pour se positionner à l'échelle internationale et attirer des studios étrangers (notamment européens, tels que Banijay, Fremantle et ITV). Particulièrement, le Québec dispose d'infrastructures modernes de production virtuelle (plateaux LED et en intégration technologique) qui permettraient d'attirer des

productions non-scriptées innovantes, et tourner ici de multiples versions destinées à plusieurs territoires.

Ce marché est d'ailleurs en pleine croissance, « *reflétant une évolution du secteur audiovisuel vers des formats moins coûteux et plus rapides à produire, dans un contexte de pression constante pour contenir les budgets et couvrir les risques créatifs. Des divertissements factuels aux formats de compétition, les projets non-scriptés constituent un créneau rentable alors que les projets scénarisés continuent de se redresser* ». ²

D'autres territoires ont déjà modernisé leurs mesures fiscales afin d'attirer la production non-scriptée : le 6 janvier 2026, l'Irlande a annoncé la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt pour ce type de production, reconnaissant que celles-ci « *constituent l'un des segments les plus dynamiques et les plus couronnés de succès à l'international dans l'industrie audiovisuelle mondiale* ». ³ Moins d'un mois plus tard, un important promoteur immobilier et ses partenaires annonçaient la construction à Limerick de studios d'envergure spécifiquement dédiés à la production non-scriptée. ⁴ Au Canada, l'Alberta a déjà introduit les productions non-scriptées à son programme de crédit d'impôt en juin 2024, ce qui a donné suite à des investissements de dizaines de millions de dollars.

Demande : Le BCTQ demande au ministère des Finances du Québec d'élargir le crédit d'impôt pour la production cinématographique québécoise et télévisuelle québécoise (CIPC) et le crédit d'impôt pour services de production (CSPC) afin d'y rendre les productions non-scriptées éligibles.

Notre demande est aussi appuyée par Tourisme Montréal (voir annexe 1).

Cette demande permettrait de renforcer l'attractivité du Québec, d'attirer des capitaux étrangers, de consolider l'emploi local (entre autres les artisans, techniciens et fournisseurs) et d'optimiser l'utilisation de nos infrastructures.

4. Bonification pour la production régionale (en collaboration avec l'AQPM)

Afin d'encourager les tournages à l'extérieur du Grand Montréal, de mettre davantage en valeur le territoire québécois, de contribuer à dynamiser l'économie des régions, créer de l'emploi et de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour le secteur de l'audiovisuel, le BCTQ se positionne en faveur de modifications aux crédits d'impôt (CIPC et CSPC).

² <https://vitrina.ai/blog/vitrina-film-tv-production-insider-jan-june-2025/>

³ <https://worldscreen.com/tvreal/ireland-introduces-tax-credit-for-unscripted-productions/>

⁴ https://www.linkedin.com/posts/biggerstage_filmproduction-televisionindustry-ireland-activity-7422549428923711488-4M4K?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAAASFeskBp2oj4IjMsa6-jP7ZaOTF85uGHo

Spécifiquement, le BCTQ appuie la demande de l'AQPM de modifier la bonification régionale du CIPC, et propose d'instaurer une bonification régionale au CSPC.

Lors des tournages en région, les frais d'hébergement et de déplacement des équipes représentent une part importante des budgets de production, sans pour autant que le budget total de la production soit revu à la hausse pour prendre en considération ces sommes. De même, les contraintes liées à la disponibilité de la main-d'œuvre et des prestataires techniques obligent fréquemment les producteurs à déplacer certaines ressources.

Ce sont deux exemples de dépenses qui concernent des postes hors création et ne se reflètent pas directement à l'écran.

Une bonification régionale permettrait de compenser ces coûts supplémentaires, favorisant la récurrence des tournages en région et de ce fait, contribuerait à la diversité des lieux de tournage et à la mise en valeur du territoire du Québec. Une bonification régionale permettrait aussi de développer un bassin de main-d'œuvre plus important hors des grands centres urbains et de contribuer aux économies régionales.

De tels incitatifs sont déjà disponibles dans différentes juridictions dans le monde, ainsi que dans la plupart des provinces canadiennes. Au cours des six dernières années, le BCTQ a d'ailleurs recensé au moins une production par année qui avait identifié des lieux de tournage en région au Québec, mais qui a dû choisir une autre juridiction où une bonification régionale était disponible, se traduisant en une perte de plus de 100 millions de dollars en investissements pour le Québec.

Le BCTQ appuie la demande de l'AQPM d'ajouter une bonification de 8% au CIPC, pour les tournages en région effectués par des sociétés de production basées dans le Grand Montréal. De plus, le BCTQ propose l'instauration d'une bonification de 5% au CSPC pour les productions de type prise de vue en temps réel tournées à l'extérieur du Grand Montréal.

La zone « Grand Montréal » reprendrait la définition actuelle des lignes directrices du CIPC à savoir *le territoire qui est situé à moins de 25 km par le plus court chemin carrossable normalement utilisé d'un point quelconque d'un cercle ayant un rayon de 25 km dont le centre est la station de métro Papineau.*

En 2023, la firme comptable Demers Beaulne avait estimé que le coût fiscal d'une bonification régionale de 8% au taux de base du crédit d'impôt serait de 5 millions de dollars par année pour le gouvernement du Québec. La présente demande engendrerait des coûts inférieurs comme le taux de la bonification est de seulement 5%.

Demande : Afin d'encourager les tournages de productions cinématographiques et télévisuelles en région, le BCTQ demande au ministère des Finances du Québec de modifier la bonification régionale applicable au CIPC et d'instaurer une bonification régionale au CSPC.

Notre demande est aussi appuyée par Film Laurentides (voir annexe 2) et le Bureau du cinéma et de la télévision de la Gaspésie (voir annexe 3).

5. Harmoniser le crédit d'impôt pour les domaines des effets visuels et de l'animation

Lors de la présentation du budget 2024-2025, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un plafond de dépenses admissibles pour les productions éligibles au crédit d'impôt pour services de production cinématographique et télévisuelle : volet effets visuels et animation (CSPC : VFX-A), affectant durement la compétitivité du Québec dans ces deux secteurs où il se démarquait pourtant comme l'un des leaders et pôles mondiaux.

Selon les données compilées par la firme KPMG, le nombre d'emplois dans ces secteurs est passé de 4 663 en décembre 2023 à seulement 2 244 en septembre 2025, soit une perte de plus de 2 400 postes, ce qui équivaut à 52% des postes en moins de deux ans. En février 2026, l'entreprise Digital Domain annonçait la fermeture de son studio au Québec, entraînant la perte d'une centaine d'emplois supplémentaires.

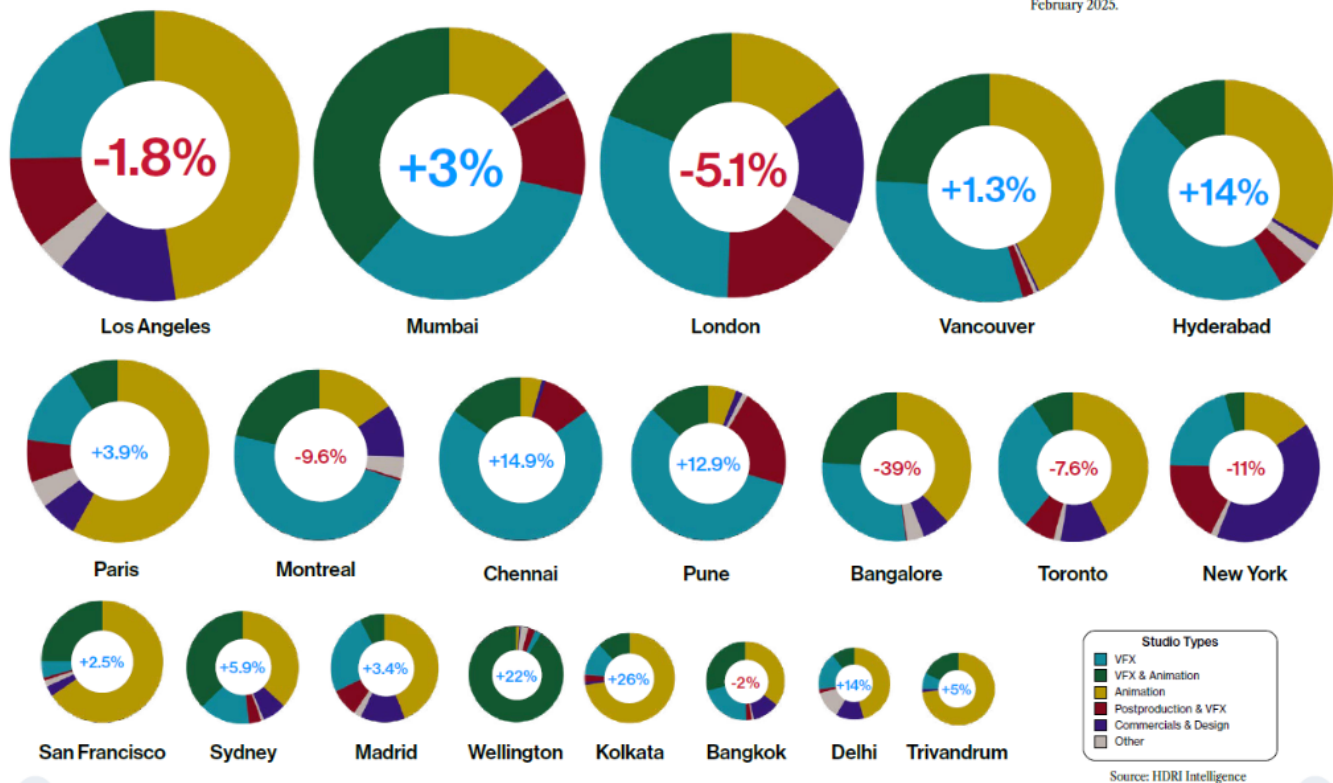
Cette décision se révèle aussi contre-productive en ce qu'elle dévalorise certains des investissements réalisés par le gouvernement du Québec dans la formation, incluant notamment l'investissement de 42,6 millions à l'îlot Balmoral en mai 2024, dont les locataires (incluant l'École des arts numériques, de l'animation et du design [École NAD] de l'UQAC, l'UQAT Montréal, le consortium collégial en créativité numérique et SYNTHÈSE – Pôle Image Québec) offrent de la formation directement en lien avec les secteurs des effets visuels et de l'animation. Selon des données amassées auprès des institutions d'enseignement, les inscriptions dans les programmes collégiaux en création numérique et en animation auraient chuté de plus de 25%, et moins de 30% des diplômés trouvent désormais un emploi dans leur domaine.

Jusqu'en 2024, le Québec faisait partie des trois plus grands hub des effets visuels et de l'animation. Les changements apportés au CSPC : VFX-A ont grandement affecté la compétitivité de notre juridiction, maintenant 7e au monde derrière Vancouver en 4e place (voir le graphique ci-dessous). Le Québec possède encore le potentiel nécessaire pour redevenir un pôle mondial dans ces deux secteurs : un écosystème d'institutions de formation d'excellence, un bassin de main-d'œuvre à l'expertise reconnue et la présence des industries connexes de l'intelligence artificielle et du jeu vidéo. Le contexte fiscal doit cependant redevenir plus compétitif avec les autres juridictions canadiennes afin de redynamiser ces secteurs, au bénéfice de l'ensemble de l'industrie audiovisuelle du Québec.

Hub Cities

This chart shows the relative size of the VFX and animation workforce in twenty of the largest hubs worldwide. Colors represent type of studio (VFX, animation, etc.)

Los Angeles has the largest combined VFX and animation workforce, while Mumbai has the highest headcount in VFX. Bangalore was Technicolor's largest production hub, and the city most impacted by the group's shutdown in February 2025.



16

17

Source : VFX World Atlas

Avec l'appui du BCTQ, trois des plus grands studios du Québec, Rodeo FX, Framestore et Cinesite, ont déposé un mémoire prébudgétaire proposant de majorer le taux de la bonification du CSPC : VFX-A à 25% des dépenses admissibles, tout en maintenant le taux de base du crédit d'impôt à 25 % et le plafond de main-d'œuvre admissible à 65 %.

Demande : Le BCTQ demande au ministère des Finances du Québec de majorer le taux de la bonification du CSPC : VFX-A à 25% des dépenses admissibles, ce qui permettra de rétablir la compétitivité du Québec face aux autres provinces canadiennes, de relancer l'emploi, de redynamiser l'écosystème de formation et d'innovation, et de préserver un secteur stratégique pour l'économie et la culture québécoises, ce qui contribuera au dynamisme de l'ensemble de l'industrie audiovisuelle au Québec.

ANNEXE 1 – LETTRE D’APPUI – TOURISME MONTRÉAL



Montréal, le 9 février 2026

Objet : Appui de Tourisme Montréal — Admissibilité des productions non-scriptées aux crédits d'impôt

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
255, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Ministre,

Dans un contexte marqué par l'évolution rapide des formats audiovisuels, des habitudes de consommation des contenus et par une concurrence accrue entre juridictions, Tourisme Montréal souhaite exprimer son **appui à la demande du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) visant à moderniser les crédits d'impôt à la production, afin de rendre les productions non-scriptées admissibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise ainsi qu'au crédit d'impôt pour services de production**.

Les productions non-scriptées — incluant notamment les émissions de compétition, de télé-réalité et les émissions de variétés — occupent aujourd'hui une place croissante et stratégique dans l'écosystème audiovisuel mondial. Elles répondent à l'évolution des goûts du public et à des modèles de production plus agiles, mieux adaptés aux réalités actuelles des diffuseurs et plateformes internationales, tout en représentant un segment en forte croissance à l'échelle mondiale.

Le Québec dispose de nombreux atouts pour se positionner avantageusement sur ce marché. Il bénéficie d'une expertise reconnue, d'une main-d'œuvre qualifiée et d'infrastructures de production modernes, incluant des studios et des capacités en production virtuelle (plateaux LED et intégration technologique), permettant d'accueillir des productions non-scriptées innovantes et de tourner localement plusieurs versions destinées à différents territoires. Ces éléments renforcent le potentiel d'attraction de studios étrangers, notamment européens.

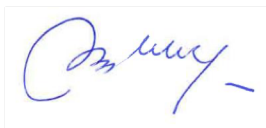
Au-delà de leur dimension créative, les productions non-scriptées constituent également un levier économique important. Leur admissibilité aux crédits d'impôt permettrait de stimuler l'activité de tournage, d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes, de consolider l'emploi local, notamment chez les professionnels, techniciens et fournisseurs, et de générer des retombées économiques significatives pour l'économie montréalaise et québécoise, incluant le secteur touristique.

Plusieurs juridictions ont déjà fait évoluer leurs mesures fiscales afin d'inclure les productions non-scriptées, reconnaissant leur potentiel économique et leur succès à l'international. À titre d'exemple, l'Irlande a annoncé en janvier 2026 la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt pour ce type de productions, tandis que d'autres provinces canadiennes, comme l'Alberta, ont également modernisé leurs programmes en ce sens¹. Une évolution comparable au Québec contribuerait à maintenir et renforcer la compétitivité de Montréal comme pôle de création et de tournage.

En somme, l'élargissement des crédits d'impôts aux productions non-scriptées constitue une mesure ciblée, cohérente et opportune, en phase avec l'évolution des formats, des plateformes et des marchés, et complémentaire aux réflexions en cours sur l'avenir du secteur.

Tourisme Montréal est convaincu que cette modernisation des crédits d'impôt contribuerait à soutenir le dynamisme de l'industrie audiovisuelle du Québec, tout en renforçant l'attractivité, la vitalité économique et le rayonnement de la métropole.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Manuela Goya', enclosed in a thin black rectangular border.

Manuela Goya
Vice-présidente, Affaires publiques et gouvernementales
Tourisme Montréal

¹ Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, *Mémoire prébudgétaire – Consultations 2026-2027*, section « Admissibilité des productions non-scriptées ».

ANNEXE 2 – LETTRE D'APPUI – FILM LAURENTIDES



Monsieur Stéphane Cardin
Président et Directeur général
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec

Lachute, le 6 août 2025

Objet : Bonification du programme de crédit d'impôt pour services de production

Monsieur Cardin,

Film Laurentides est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de promouvoir la région, accompagner les équipes de tournage et stimuler le développement économique, touristique et culturel. Depuis sa création, Film Laurentides a accueilli 775 productions québécoises et étrangères. L'an dernier, les 40 équipes de tournage qui se sont installées dans la région ont généré des dépenses directes de 5.8M\$ et 12 225 nuitées.

La capacité d'attirer au Québec des investissements étrangers dans le secteur de l'audiovisuel dépend essentiellement d'une promotion assidue, d'un service d'accueil rapide et efficace, du savoir-faire des créateurs, d'infrastructures de production, d'un bassin de techniciens qualifiés mais surtout, d'incitatifs fiscaux.

Afin de susciter davantage l'intérêt des producteurs étrangers à choisir le Québec, le gouvernement du Québec offre déjà un intéressant crédit d'impôt remboursable. Désireux d'offrir des conditions de tournages enviables et compétitives, Film Laurentides a plusieurs fois sollicité le gouvernement afin que soit ajoutée une bonification régionale au crédit d'impôt offert aux producteurs qui souhaitent tourner à l'extérieur de la région de Montréal. Pour les fins de cette bonification, l'expression « région de Montréal » pourrait être définie en conformité avec la législation existante ou avoir sa propre définition.

Film Laurentides propose une bonification qui se situerait entre 5 et 10% des frais de productions admissibles « all spend » engagées pour des biens et services rendus dans la région où s'effectue le tournage. Les frais de productions correspondent au total du coût de la main-d'œuvre admissible et du coût des biens et services admissibles.

Témoin que de plus en plus de productions étrangères choisissent de tourner ailleurs qu'au Québec, Film Laurentides souhaite offrir son appui à la démarche qu'entreprend de nouveau le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) auprès du gouvernement.

Espérant que les travaux de réflexion qui se poursuivent mèneront à une décision que nous anticipons favorable, nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Marie-Josée Pilon, directrice générale

ANNEXE 3 – LETTRE D’APPUI – BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DE LA GASPÉSIE



Objet : Appui de Bureau du cinéma et de la télévision de la Gaspésie — Admissibilité des productions non-scriptées aux crédits d'impôt et bonification pour les tournages effectués en région.

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
255, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1A3

Carleton-sur-Mer, 4 février 2026

Monsieur le Ministre,

Dans un contexte marqué par l'évolution rapide des formats audiovisuels, des habitudes de consommation des contenus et par une concurrence accrue entre juridictions, le **Bureau du cinéma et de la télévision de la Gaspésie (BCTG)** souhaite exprimer son **appui à la demande du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)** visant à moderniser les crédits d'impôt destinés à la production cinématographique et télévisuelle québécoise et aux services de production (CIPC et CSPC) des manières suivantes :

1. **Permettre aux productions non-scriptées d'être éligibles au crédit d'impôt pour la production cinématographique québécoise et télévisuelle québécoise (CIPC) et au crédit d'impôt pour services de production (CSPC).**
2. **Mettre en place une bonification pour les tournages en prise de vue réelle tournés en région, cette mesure est particulièrement cruciale pour les Bureaux régionaux afin que les régions du Québec puissent bénéficier des retombées économiques qu'apportent les tournages lorsqu'ils tournent hors des grands centres (à l'extérieur du Grand Montréal).**

Les productions non-scriptées — incluant notamment les émissions de compétition, de télé-réalité et les émissions de variétés — occupent aujourd'hui une place croissante et stratégique dans l'écosystème audiovisuel mondial. Le Québec dispose de nombreux atouts pour se positionner avantageusement sur ce marché.

Au-delà de leur dimension créative, les productions non-scriptées constituent un levier économique important. Leur admissibilité aux crédits d'impôt permettrait de stimuler l'accueil de tournage, d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes, de consolider l'emploi local, et de générer des retombées économiques significatives pour l'économie québécoise, et en augmentant le rayonnement de la destination, entraînant ainsi des retombées pour le secteur touristique.

De plus, le BCTG appuie l'existence d'incitatifs fiscaux pour les tournages en région, reconnaissant leur rôle stratégique comme leviers de développement territorial. En plus des retombées économiques directes, les productions audiovisuelles contribuent à accroître la visibilité, l'attractivité et le positionnement des régions comme destinations distinctives, générant des effets durables sur l'achalandage touristiques. En renforçant la compétitivité des régions face à d'autres territoires, notamment les différentes provinces et régions du reste du Canada, ces incitatifs favorisent une meilleure répartition des tournages, soutiennent les entreprises et les techniciens locaux et participent à une occupation dynamique du territoire, en cohérence avec les objectifs de développement touristique régional.

Le BCTG est convaincue que cette modernisation des crédits d'impôt contribuerait à soutenir le dynamisme de l'industrie audiovisuelle du Québec, tout en renforçant l'attractivité, la vitalité économique et le rayonnement de la province.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe Montel
Président du Conseil d'administration
Bureau du cinéma et de la télévision de la Gaspésie
561C Boulevard Perron
Carleton-sur-Mer

ANNEXE 4 – LETTRE D’APPUI – VILLE DE QUÉBEC



Service de la culture et du patrimoine
Division culture et patrimoine
Section programmes et actions culturelles

Le 10 février 2026

Monsieur Stéphane Cardin
Président et Directeur général
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec

Objet : Admissibilité des productions non-scriptées aux crédits d'impôt et bonification pour les tournages effectués en région

Monsieur,

Le Bureau du cinéma et de la télévision de la Ville de Québec structure ses activités et son offre de services à l'intention de l'industrie audiovisuelle d'après sa [Vision du cinéma et de la télévision 2022-2026](#). Cette vision identifie les enjeux de développement de l'industrie et elle fixe les orientations et les stratégies pour répondre à ces enjeux. Toujours en étroite collaboration avec l'industrie, ce bureau a développé son [Plan d'action en promotion et en accueil 2024-2026](#) afin, notamment, d'attirer davantage de tournages étrangers à Québec. Cependant, chacun sait qu'au-delà des efforts produits au niveau local et régional, les incitatifs fiscaux demeurent parmi les atouts les plus attractifs d'un territoire.

Toute action nouvelle qui vise à renforcer la compétitivité de la Capitale-Nationale et à consolider sa place de second pôle de production audiovisuelle au Québec, constitue une plus-value essentielle à nos stratégies. Ainsi, l'ouverture des crédits d'impôt destinés à la production cinématographique et télévisuelle québécoise et aux services de production, aux productions non-scriptées et aux tournages en prise de vue réelle tournés en région (hors Grand Montréal), encouragerait de façon significative l'activité de tournage.

Une bonification du programme des crédits d'impôt participerait à créer et maintenir des emplois, à développer des compétences, à réduire la précarité des artisans locaux, à accroître la compétitivité des entreprises locales, notamment en production de services, postproduction, location de studios et de matériel, et à multiplier les opportunités de coproduction. Le rayonnement international de Québec en serait également favorisé.

18, rue Donnacona, Québec (Québec) G1R 3Y7 Téléphone : 418 641-6181
ville.quebec.qc.ca

Le Bureau du cinéma et de la télévision de la Ville de Québec soutient donc le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec pour créer une bonification régionale des crédits d'impôt en audiovisuel.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Catherine Chénier
Directrice du Service de la culture et du patrimoine

Ville de Québec
18, rue Donnacona
Québec (Québec) G1R 3Y7